



CONSEIL COMMUNAL
1163 ETOY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
de la séance du

15 décembre 2008, 19 h.
Maison de Commune

Présidence : M. Philippe Zufferey

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal no. 07/2008 *relatif à la proposition d'adhésion au réseau d'accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (AJEMA)*,
- oui le rapport de la commission nommée pour étudier cet objet et celui de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

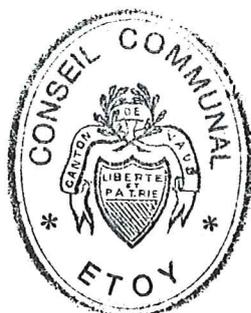
DECIDE :

- 1) d'adhérer au réseau AJEMA de l'ARASMA en acceptant le but optionnel y relatif inscrit dans les statuts de l'Association tel qu'adopté par le Conseil intercommunal ARASMA le 12.6.2008.
- 2) d'autoriser la Municipalité à signer la convention entre l'ARASMA et la commune d'Etoy relative à ce but optionnel.
- 3) de charger le Comité de direction de l'ARASMA de représenter le réseau auprès de la FAJE.
- 4) d'autoriser la Municipalité à porter au budget 2009 les montants nécessaires à la participation de la commune d'Etoy à l'ARASMA pour le réseau AJEMA pour CHF 87'000.- et à l'accord conclu avec la crèche-garderie "La Petite Maisonnée" et l'UAPE "L'Ecole buissonnière" pour CHF 60'000.-.
- 5) de supprimer la participation de la commune d'Etoy à l'ARASMA pour l'accueil familial de jour.

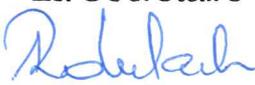
*Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 15 décembre 2008.*

Le Président


Philippe Zufferey



La Secrétaire


Anne Rohrbach